

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 13 OCTOBRE 2015**

Le douze octobre deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Date d'envoi de la convocation : 05 octobre 2015

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – GAUDRE – PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BOURGOGNON – GANDIN – GUILMAIN- HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR - ROUAUX – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ETIENNE - GUERIN – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAVIN – TILLARD

PROCURATIONS :

M.THIRION a donné procuration à M.DENEUVE et M.SAILLENFEST à Mme ROUAUX

SECRETAIRE: Marcelle LE GUELLEC

N°	RAPPORTEUR		VOTES
15-112	Delphine DAVID	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 14 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire de séance : Marcelle LE GUELLEC - Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2015 : <li style="text-align: center;">- UNANIMITÉ
RESSOURCES HUMAINES			
15-113	Didier GAUDRE	Elections départementales 2015 - rémunération de la mise sous pli des documents électoraux	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les modalités de versement en complément de la délibération n°2015-18 en date du 23 mars 2015.
15-114 15-115 15-116		Modification du délégué au sein de différentes instances (COS-CNAS-ARIC)	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESIGNE Madame Marie-Odile GANDIN en tant que déléguée au sein du COS 35. - DESIGNE Madame Marie-Odile GANDIN en tant que déléguée au sein du CNAS. - DESIGNE Madame Le Maire comme déléguée titulaire et Mme Marie-Odile GANDIN comme suppléante au sein de l'ARIC

FINANCES			
15-117		Admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE ces créances irrécouvrables pour un montant total de 6 068.78 € - AUTORISE le mandatement au compte 6541 « Créances en non-valeur » d'un montant de 139.04 € - AUTORISE le mandatement au compte 6542 « Créances éteintes » d'un montant de 5 929.74 €
15-118		Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (ropdp)	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le montant de la ROPDP au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret.
15-119 15-120 15-121	Dominique THIRION	Surtaxes 2016 - eau potable / assainissement / assainissement non collectif	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <p><u>EAU POTABLE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance eau à compter du 1^{er} janvier 2016, incluant une réduction de 25% de la part communale sur la consommation des ménages par rapport à 2015. - AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers <p><u>ASSAINISSEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016, incluant une réduction de 25% de la part communale sur la consommation des ménages par rapport à 2015. - AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers <p><u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2016, sans augmentation par rapport à 2015. - AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers
ENVIRONNEMENT			
15-122	Didier GAUDRE	Avis sur le rapport 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE un avis conforme sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.
CULTURE			
15-123	Réjeanne FOUCARD	Convention lycée Rene Cassin/ville concernant la participation des lycéens aux spectacles de la saison culturelle	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de lycée/mairie concernant la participation des lycéens aux spectacles de la saison culturelle

ENFANCE - JEUNESSE			
15-124	Nathalie LE PALMEC	Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement du partenariat avec la MSA 2014-2017	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISER Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la MSA pour la période 2014-2017 et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
15-125	Jean-Marie DENEUVE	Aliénation d'immeuble de gré a gré - « le break »	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le montant de la vente sera de 190 000 €, conformément à l'offre émise par Mesdames PRECHOUX Céline et MACE Typhaine ;
15-126	Jean-Marie DENEUVE	Préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 - recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tableau de classement unique des voies communales (cf. tableau annexé à la présente délibération) ; - FIXE la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> o 34 200 m de voies communales en agglomération ; o 12 563 m de voies communales hors-agglomération ; o 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ; o 7 036 m de chemins ruraux empierrés.

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

